



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 01/04/2025

Circulation

Secteur Nord / Ménimur

RUE DU DOCTEUR LEONCE FRANCO - RUE LOUIS CADOU DAL

Le 13/04/2025, L'Association Motards Solidarité 56 est autorisé à circuler RUE DU DOCTEUR LEONCE FRANCO et RUE LOUIS CADOU DAL, dans le cadre de la "Balade de l'Espoir" et dans le respect du code de la route.

STATIONNEMENT

***Secteur Sud Est, Secteur Ouest, Secteur Cliscouët,
Et Secteur Centre / Le Port***

RUE DU CALVAIRE, BOULEVARD DES ILES et RUE JEAN MARTIN

RUE DU CALVAIRE

À compter du 14/04/2025 et jusqu'au 18/04/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

BOULEVARD DES ILES

À compter du 14/04/2025 et jusqu'au 18/04/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

La circulation des vélos sur la piste cyclable au droit des travaux pourra être interdite. Les usagers de cette voie emprunteront la voie de circulation générale,

RUE JEAN MARTIN

À compter du 14/04/2025 et jusqu'au 18/04/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE CHARLES DE MONTESQUIEU et la RUE PIERRE MARECHAL, la circulation sera interdite dans le sens Est -> Ouest et conservée dans l'autre sens de 20h30 à 6h00.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE PIERRE MARECHAL
- BOULEVARD DE LA PAIX
- 2 AVENUE DE VERDUN
- PLACE BIR-HAKEIM
- RUE DU MARECHAL LECLERC
- GIRATOIRE LEGION D'HONNEUR
- RUE JEAN MARTIN

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ADOLPHE THIERS

- Le 15/04/2025, occupation du domaine public au droit du n° 24 rue Thiers
 -
 -

Surface occupée : 20 m²

Le passage des piétons devra être maintenu au droit du n° 24 rue Thiers

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas.

Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE IRENE JOLIOT-CURIE

- Du 05/05/2025 au 23/05/2025, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 8 m² du 28/04/2025 au 26/05/2025, Occupations de places par
- véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement conformément au plan ci joint.

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Ouest

AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT

Du 14/04/2025 au 18/04/2025, occupation du domaine public pour l'utilisation d'une nacelle conformément au plan ci joint. ◦ Surface occupée : 2 m²

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

***Secteur Nord Est, Secteur Nord / Gare, Secteur Nord / Ménimur
Et Secteur Ouest***

**RUE THIERS AVENUE DU PRESIDENT
FRANKLIN ROOSEVELT AVENUE
GONTRAN BIENVENU et AVENUE
GEORGES POMPIDOU**

À compter du 10/04/2025 et jusqu'au 11/04/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent **RUE THIERS et AVENUE GEORGES POMPIDOU et AVENUE DU PRESIDENT FRANKLIN ROOSEVELT**

Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La circulation se fera sur une voie au lieu de deux les travaux se feront de nuit de 20h30 à 6h30.

À compter du 10/04/2025 et jusqu'au 11/04/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent **AVENUE GONTRAN BIENVENU**:

- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La circulation est alternée par B15+C18 ou feux les travaux se feront de nuit de 20h30 à 6h30.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare, Secteur Ouest et Secteur Centre / Le Port

RUE SAINT-PATERN et BOULEVARD DE LA PAIX

Le 03/04/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE SAINT-PATERN conformément au plan ci joint

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Place Cabello
- Rue de l'Etang
- Boulevard de la Paix.

La chaussée sera réduite boulevard de la Paix et la piste cyclable sera interdite.

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

RUE CHARLES DEMARS

Le 23/05/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE CHARLES DEMARS conformément au plan ci-joint.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Ouest et Secteur Kercado

RUE DE L'AMIRAL DEFFORGES

- Le 05/04/2025, occupation du domaine public Surface
 - occupée : 15 m²
- Une voiture et une remorque sera autorisée à se stationner rue de l'Amiral DEFFORGES pour permettre l'évacuation des déchets de taille et d'élagage.

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA FONTAINE

14 RUE DE LA FONTAINE du 04/04/2025 au 06/04/2025, réservation de stationnement pour

- déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
 - Nombre de places réservées : 2 places réservées au droit du n° 12 au n°14
- Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

-STATIONNEMENT

Secteur Nord Est et Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port

RUE DE BILAIRE et BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT

RUE DE BILAIRE

Le 03/04/2025, dans la portion de voie comprise entre le BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT et le GIRATOIRE DE POIGNANT la circulation sera interdite dans le sens Nord Sud, soit dans le sens Sud - Nord de 20 h 30 à 6 h 00.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant pour le sens Nord - Sud :

- GIRATOIRE DU POIGNANT
- RUE ACHILLE MARTINE
- RUE DE STRASBOURG
- AVENUE DU PRESIDENT WILSON
- GIRATOIRE DE LA GARE
- AVENUE FRAVEL ET LINCY
- RUE DU DOCTEUR GEORGES CADORET
- GIRATOIRE DE L'HOPITAL
- BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant pour le sens Sud - Nord :

- RUE DU 18 JUIN 1940
- AVENUE DE VERDUN
- BOULEVARD DE LA PAIX
- RUE DES 4 FRERES CRAPEL
- RUE MAURICE ET ROGER JOUBAUD
- RUE DES 4 FRERES CREAC'H
- GIRATOIRE DE L'HOPITAL

BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT

Le 3/04/2025 dans la portion de voie comprise entre la RUE DE BILAIRE et le giratoire DU GENERAL LE TROADEC, la circulation sera interdite de 20h30 à 6h00.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les deux sens :

- BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT
- GIRATOIRE DU POIGNANT
- RUE ACHILLE MARTINE
- RUE DE STRASBOURG
- GIRATOIRE DE LA GARE
- AVENUE VICTOR HUGO OU AVENUE SAINT SYMPHORIEN
- BOULEVARD DE LA PAIX
- AVENUE DE VERDUN
- RUE DU 18 JUIN 1940

Les services techniques mettront en place la signalisation de déviation
